

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 5 Février 2018**

**Objet**

**Protocole d'accord  
technique et financier  
relatif à la mise en  
œuvre « PanOramas,  
le parc des coteaux  
en biennale »  
Edition 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,  
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,  
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE  
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

**Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que « Panoramas, le Parc des Coteaux en biennale », dont la prochaine et cinquième édition se tiendra en 2018, est une biennale culturelle majeure en Rive droite.

Cette manifestation a pour objectif de valoriser le territoire des quatre communes au travers d'évènements artistiques, culturels et de découvertes du parc des coteaux.

La valorisation et l'appropriation de sa richesse paysagère se joue aussi bien auprès d'un public d'agglomération qu'auprès des habitants de chaque commune de la Rive Droite.

Elle permet de développer et mobiliser des partenariats avec les acteurs locaux : bailleurs sociaux, associations locales, services municipaux (médiathèques, centre de loisirs, ...), autour d'actions et projets parfois déclinés tout au long de l'année. Elle s'intègre également au programme de l'été Métropolitain porté par la Métropole.

A titre d'exemple, en 2010, un partenariat/médiation s'est mis en place entre Anne-Laure Boyer (artiste plasticienne) et les différents bailleurs sociaux de Floirac autour du relogement des habitants dans le cadre de l'ANRU. En 2014, un partenariat et des animations a émergé entre le centre de loisirs de la Burthe et le Centre d'animation Bastide Queyries et son groupe cirque la semaine précédant panOramas.

En 2016,

Les Nouvelles Marches ont pris le départ de 48h de randonnée urbaine et artistique à Dravemont. 100 personnes y participaient, l'itinéraire valorisait notamment le parc de la Burthe et découvraient de nuit le parc de l'Observatoire. La compagnie en charge de ce parcours a mené un long travail de médiation avec les acteurs locaux et les habitants riverains des actions proposées. Nous avons ainsi pu compter de nombreux floiracais dans les différents parcours des Marches, ainsi qu'à la Nuit Verte à Bassens.

En 2018, panOramas installe son Quartier Général au parc de l'Observatoire dès le mois de mars. Les Marches seront programmées les 25, 26 et 27 mai, l'un des parcours prenant son départ à Floirac. La Nuit Verte clôturera cette année de partage culturel le 29 septembre, à l'Observatoire.

Le budget prévoit une participation des quatre villes à hauteur de 50.000 euros TTC, soit respectivement :

- 4.950 euros par la Ville de Bassens,
- 14.400 euros par la Ville de Cenon,
- 11.250 euros par la Ville de Floirac,
- 14.400 euros par la Ville de Lormont

soit 45.000 euros, auxquels s'ajoute une participation forfaitaire de 5.000 euros de la ville d'accueil de la Nuit Verte qui sera la ville de Floirac pour l'évènement 2018.

La clef de répartition utilisée entre les quatre Villes est celle employée pour le fonctionnement général du GIP-GPV.

Les participations financières des Villes seront versées au GIP GPV maître d'ouvrage de la manifestation.

Le budget en annexe est un prévisionnel, il est donc susceptible de connaître des évolutions, tant dans ses montants que dans ses postes de dépenses ou ses partenaires financiers. Le principe appliqué est celui de la solidarité financière entre les 4 villes membres du GIP-GPV. En conséquence, le déficit éventuel devra être pris financièrement en charge par les villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, selon la clef de répartition ci-dessus.

Comme en 2016, les services municipaux pourront être mobilisés, sur les plans tant de la mise à disposition de personnel que de prêt de matériel. Les communes s'engagent à mobiliser leurs services en faveur de cette manifestation.

Elles délègueront en particulier un référent, ou un service référent, qui sera le contact privilégié du GIP-GPV pendant toute la durée du présent protocole.

Le calendrier et l'évaluation des besoins seront établis en concertation avec les villes et transmis aux services concernés au plus tard en mars 2018.

Elles s'engagent également à participer, via leur référent ou leur service référent, aux différents groupes de travail programmés.

Les apports en nature et en industrie des villes et, le cas échéant, de la Métropole, feront l'objet d'une valorisation lors de l'établissement du bilan financier définitif.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le présent protocole.

Considérant que le protocole d'accord technique et financier précise la répartition financière entre les quatre villes du GPV et engage la Ville de Floirac à une solidarité technique et financière sur la mise en œuvre de Panoramas 2018 ;

Vu le rapport ci-dessus et le plan de financement en annexe ;

Vu l'avis de la Commission Culture du 25 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** la participation de la ville à la mise en œuvre de PanOramas 2018 à l'Observatoire, sur le plan programmatique, logistique, technique et financier

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018**

*Le Maire,*



**Jean-Jacques PUYOBRAU**